



Dépôt de garantie - appartement occupé par ex locataire

Par **Vincenzo95**, le **24/11/2010** à **08:24**

Bonjour,rrnrnJ'ai pris un appartement avec une personne avec qui je ne m'entendais plus.rrnrnNous avons pris un bail meublé d'un an, j'ai envoyé un courrier signifiant mon départ mais l'autre personne reste dans cet appartement.rnJ'ai donner un chèque pour le dépôt de garantie uniquement à ma charge.rrnrnJe voudrais savoir quels sont les solutions possibles pour récupérer ce dépôt de garantie (825€), car en fait j'ai peur que l'autre personne n'encaisse le dépôt de garantie quand elle partira alors qu'elle n'a rien déboursé pour ce dépôt.rrnrnJ'espère que vous pourrez m'éclairer.rrnrnMerci d'avancernrnSalutations à tous

Par **fabienne034**, le **24/11/2010** à **09:38**

bonjour,rrnrnla solution est un nouveau bail à son nomrrnrnpour tout savoir sur le bail meublé :rrnrn<http://www.fbbs.net/bailmeublearret.htm>

Par **Vincenzo95**, le **06/12/2010** à **13:37**

Bonjour,rrnrnMerci de votre réponse et désolé de ne pas vous avori remercié plus tôt.rrnrnDonc au bout d'un an (durée du bail meublé) vu que je me suis désengagé de l'appartement il ne sera pas renouvelable et la locataire actuelle devra donc signer un nouveau bail sans mon nom ? ou mon nom restera-t-il sur le bail jusqu'à ce qu'elle quitte l'appartement?rrnrnJe vais visiter le lien que vous m'avez laissé.rrnrnMerci !

Par **mimi493**, le **06/12/2010** à **13:47**

non, le bail continue avec le locataire restant en place.